



ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlements 230-02-2024 et 435-08-2024

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 15 juillet 2023, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 230-02-2024 amendant le règlement 230-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)**
- **Règlement 435-08-2024 amendant le règlement 435-07-2016 du code d'éthique et de déontologie des membres du CCU afin de modifier plusieurs dispositions**

Les règlements sont actuellement déposés sur le site internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 22 juillet 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA